

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1821

Artikel: Catharsis ou poudrage : deux critères pour juger la reconversion suisse au nouveau secret bancaire
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013860>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Catharsis ou poudrage

Deux critères pour juger la reconversion suisse au nouveau secret bancaire

André Gavillet (26 avril 2009)

La Suisse est en situation de repositionnement. Elle a mal à son image internationale. De démocratie-témoin elle glisse vers une réputation de république mafieuse. Elle ne se reconnaît pas dans le miroir qui lui est tendu et qu'elle juge déformant. Ainsi Doris Leuthard qui s'étonnait que nos pratiques bancaires mises en œuvre depuis plus de trente ans soient du jour au lendemain, sans jugement, décrétées coupables et fruits défendus de notre paradis.

Dans cette phase difficile, deux manières de réagir sont possibles. Ou une reconversion profonde, ou un maquillage. Elles sont mises à l'épreuve dans l'affaire UBS et l'application du «nouveau secret bancaire» aux contribuables suisses. Dans les deux cas, les responsables ont choisi, pour se refaire une image, le poudrier.

UBS

La première banque suisse est coupable, non pas d'avoir pratiqué, comme tous ses concurrents, le secret bancaire, mais d'en avoir grandement abusé. Or, si elle est attaquée aux USA pour ces violations graves, elle jouit, en Suisse, de l'impunité. Nous l'avons déjà relevé, il est évident qu'elle a violé la Convention de

diligence des banques. Certes les procédures engagées selon cette convention de droit privé ne sont pas rendues publiques, mais, que l'on sache, aucune n'a été déclenchée. La Finma, responsable de la tenue irréprochable des banques, n'a fait aucune enquête et n'a porté aucun jugement. Kaspar Villiger, en acceptant la présidence de la banque à laquelle il apporte son autorité morale d'ancien président de la Confédération, n'a émis aucun désir de procéder à un inventaire déontologique. Dans la même veine, Hans-Rudolph Merz, président en fonction, a exprimé au secrétaire américain du Trésor, Timothy Geithner, le vœu qu'à la signature de l'accord de double imposition, la plainte des autorités américaines soit retirée. Il n'a pas craind d'aller jusqu'à l'exercice d'un chantage, dans son style malicieux-gaffeur: «*Sans retrait des poursuites, il sera difficile de faire ratifier l'accord par le peuple suisse.*»

Devant tant de zèle à poudrer la verrou, Bernard Ziegler, ancien conseiller d'Etat genevois, a tenu des propos simples. Pourquoi le procureur du canton de Zurich n'a-t-il pas ouvert une enquête, directe ou préalable, sur les comportements de l'ancienne direction d'UBS? La

reconversion suisse exigerait cet acte simple et fort. Catharsis au lieu de l'étouffement complice.

Le secret à usage interne

Le contribuable suisse continuera à bénéficier de la distinction entre évasion et fraude.

Quel contorsionnisme! La Suisse s'engage à l'égard des pays du globe à respecter les critères de l'OCDE, mais ne les appliquera pas sur son propre territoire. Imaginons un canton qui voudrait approfondir le dossier fiscal d'un contribuable, la banque lui refusera tout renseignement! Mais si ce contribuable a des intérêts dans un pays voisin, peut-être que l'administration étrangère pourra obtenir sur lui ce qu'on refuse au fisc interne.

Ce maintien de la «conception suisse» du secret bancaire est le reflet d'une peur évidente du refus du peuple suisse d'accepter la nouvelle version. La classe dominante helvétique a si bien inculqué aux citoyens que le secret est un gage de liberté que la reconversion est difficile sans perdre la face.

Elle exigerait beaucoup de courage politique, il fait défaut sous prétexte de prudence.